

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye**

**SEANCE DU
18 juin 2019**

PUBLIE LE : **27 JUIN 2019**

Délibération n°180619-8 : Avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes entre les syndicats intercommunaux du domaine de Monte-Cristo et du Musée Promenade

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le onze juin, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 18 JUIN 2019

Présents

LOUVECIENNES

Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT
Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES

Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7

OBJET : AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DU DOMAINE DE MONTE-CRISTO ET DU MUSEE-PROMENADE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

CONSIDERANT la convention de groupement de commande approuvée par délibération n° 150616-12 du 15 juin 2016 portant sur des marchés de prestations de nettoyage des syndicats intercommunaux de Monte-Cristo et du Musée-Promenade ;

CONSIDERNANT la possibilité d'externaliser la prestation d'accueil, d'information et de surveillance et de ventes par le biais d'un marché public ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité (2 abstentions),**

DECIDE de signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commande entre les syndicats intercommunaux du domaine de Monte-Cristo et du Musée-Promenade afin d'y ajouter les prestations d'accueil, d'information, de surveillance et de ventes.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **27 JUIN 2019**

Transmis en préfecture et affiché le **27 JUIN 2019**

Pour extrait conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

